

## Congo : poursuivre l'engagement international après les élections

### I. SYNTHÈSE

Le 6 décembre 2006, Joseph Kabila a été investi président de la République démocratique du Congo – le premier démocratiquement élu depuis l'indépendance du pays – à l'issue d'un processus électoral historique qui a dans l'ensemble évité toute escalade de violence et graves irrégularités. La reconstruction et la consolidation de la paix devraient désormais s'appuyer sur un mode de gouvernance démocratique. Toutefois, le nouveau gouvernement ne dispose que d'institutions faibles et qui fonctionnent à peine. La communauté internationale, qui a apporté un appui déterminant au processus de paix, doit continuer à soutenir le pays afin de l'aider à dépasser les graves défis sécuritaires et politiques auxquels il doit toujours faire face. En tête de ses priorités doivent figurer la mise en place rapide d'une nouvelle structure de coordination de l'aide internationale, le renouvellement et le renforcement du mandat de la mission de l'ONU (la MONUC) et le redoublement des efforts pour améliorer la situation sécuritaire à travers le pays.

Jean-Pierre Bemba, candidat perdant au second tour de l'élection présidentielle, a reconnu sa défaite – encore qu'il n'ait pas reconnu la validité des résultats du scrutin – et s'est engagé à diriger l'opposition au parlement dès qu'il serait élu sénateur. L'élection de Kabila, la mise en place du parlement récemment élu et la mise en œuvre de la constitution adoptée par référendum le 18 décembre 2005 ont mis fin à la période de transition qui avait débuté avec la signature de l'accord de paix de Pretoria en 2002 (Accord global et inclusif). Cette série d'événements jette les bases du système politique promis au peuple congolais lors des pourparlers de paix et ouvre une nouvelle ère pour le pays. Fort d'un mandat populaire plutôt confortable (58 pour cent des suffrages au second tour) et d'une majorité solide au parlement, Kabila contrôle environ les trois cinquièmes de deux chambres et est en mesure de consolider la paix et la stabilité au Congo.

Cependant, le processus de paix n'est pas encore arrivé à son terme et doit encore être consolidé. La situation dans l'est reste très volatile et l'État n'exerce

qu'une autorité minimale dans la majeure partie de l'ouest, où domine l'opposition. Dans la capitale Kinshasa, qui reste difficile à contrôler, le risque de troubles civils est permanent. Le contrôle exercé par Kabila sur la plupart des institutions publiques comporte également des risques. De fait, la répression politique s'amplifie déjà et certains faucons sortis vainqueurs des élections exigent de revoir certaines des avancées législatives essentielles acquises durant la transition. Certains signes indiquent une marginalisation de l'opposition au sein de l'assemblée nationale et des anciennes forces rebelles au sein des forces de sécurité.

Le présent *briefing* fait le point sur deux importantes décisions à venir qui sont liées : le renouvellement du mandat de la MONUC, qui devrait avoir lieu en février, et la mise en place de nouvelles structures internationales destinées à soutenir le processus de paix après la dissolution du Comité international d'appui à la transition (le CIAT). (Un rapport ultérieur proposera une analyse plus complète des succès de la transition et des défis qui continuent à se poser au processus de paix). Certains donateurs souhaitent réduire la MONUC à une simple mission de sécurité dont le seul rôle serait d'appuyer l'armée congolaise dans l'est et d'offrir une assistance technique dans le domaine des droits de l'Homme, de la démobilisation et des affaires civiles. Elle perdrait ainsi l'une de ses principales compétences politiques, à savoir la prévention et la gestion des conflits.

Le gouvernement Kabila et certains donateurs semblent également vouloir remplacer le CIAT par une structure purement technique, qui serait chargée du développement et de l'assistance humanitaire et qui traiterait la plupart des questions d'aide sur un mode bilatéral. Ceci affaiblirait la capacité de la communauté internationale à travailler de manière collective dans leur soutien au processus de paix en général et aux pratiques démocratiques en particulier.

Les donateurs et autres membres de la communauté internationale devraient poursuivre les trois objectifs politiques suivants :

- **Coordination politique et diplomatique :** Le Conseil de sécurité de l'ONU devrait doter la

MONUC d'un mandat prévoyant la consultation des nouvelles institutions congolaises et des principaux pays concernés (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, la Belgique, l'Afrique du Sud et l'Angola) afin de créer un forum international. Ce forum, dont le nombre de membres serait limité, conseillerait et appuierait le gouvernement en matière de prévention et de gestion des conflits au niveau régional et national et pour la consolidation du processus de paix. Un groupe distinct plus étendu, qui pourrait inclure l'ensemble des donateurs, se consacrerait à l'assistance humanitaire et au développement.

- **Appui politique aux institutions congolaises naissantes :** Le mandat accordé par le Conseil sécurité à la MONUC devrait également permettre à celle-ci de faciliter la mise en place d'une commission conjointe dédiée à la réforme juridique et à la reconstruction de l'État, et qui réunirait des représentants du gouvernement, du parlement et des principaux bailleurs de fonds. Cette commission appuierait et conseillerait les principales institutions publiques sur la mise en œuvre de la nouvelle constitution ainsi que des réformes juridiques qui ont été décidées dans le cadre du dialogue intercongolais (par exemple, le transfert de certaines compétences du gouvernement central aux provinces récemment créées, la réforme de la justice ou la législation anti-corruption). Le mandat de la commission conjointe sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) mise en place durant la transition devrait être renouvelé afin de lui permettre de soutenir la mise en œuvre d'une stratégie globale et intégrée qui prévoirait à la fois un système d'enquêtes de sécurité, la coordination de l'action des donateurs, ainsi que le paiement et la gestion de l'armée nationale intégrée (FARDC).
- **Assurer la sécurité du pays :** Les effectifs de la MONUC devraient être maintenus à 17 000 hommes en 2007 et ne devraient commencer à être réduits que lorsque des progrès substantiels auront été faits en termes de la restauration de l'autorité de l'État, en particulier en Ituri, dans les Kivus et au Katanga. Les bailleurs de fonds devraient appuyer d'une part la proposition de la MONUC d'assurer la formation militaire des brigades intégrées, et d'autre part la mise en œuvre au sein des forces de sécurité d'une série de mesures en matière de justice transitionnelle. Les bailleurs devraient notamment insister pour que le nouveau gouvernement collabore avec la mission de l'UE et la MONUC afin de mettre sur pied un système vetting judiciaire au sein des forces armées. Ceci permettrait d'en exclure les

membres qui ont perpétré les abus les plus graves pendant la guerre et la transition qui l'a suivie.

## II. LES DÉFIS POST-ÉLECTORAUX

Le nouveau gouvernement, le premier à être issu d'élections démocratiques depuis plus de quarante ans, devra faire face à de nombreuses difficultés et aura besoin de la médiation et du soutien continus de la communauté internationale. S'il l'on observe en général moins de conflits dans un État fragile pendant une année électorale puisque les anciens belligérants se concentrent sur leur campagne, le risque de conflit augmente souvent dans les années qui suivent.<sup>1</sup> Au Congo, seuls 45 des 500 membres de l'assemblée nationale ont été réélus ; certains, qui ont signé l'accord de paix, ne sont plus du tout représentés au sein des organes de l'État<sup>2</sup> et ils pourraient chercher à reconquérir le pouvoir qu'ils ont perdu par des moyens militaires ou défier le nouveau gouvernement sur le plan politique.

### A. LES RISQUES POLITIQUES

Le premier risque pour le processus de paix vient de la marginalisation de l'opposition politique. Kabila a remporté la majorité à l'Assemblée nationale et dans huit des onze assemblées provinciales et, comme prévu, c'est Antoine Gizenga, le dirigeant du Parti lumumbiste unifié (PALU), son principal allié politique, qui a été nommé Premier ministre.<sup>3</sup> Le pouvoir judiciaire est très faible et, au plus haut niveau tout du moins, a par le passé favorisé Kabila.<sup>4</sup> Au sein du parlement, l'influence de l'opposition a été sérieusement limitée par des règles de procédures, adoptées par la coalition kabiliste, qui excluent les partis d'opposition de la plupart sinon de

<sup>1</sup> Paul Collier, Anke Hoeffler et Mans Soderbom, "Post-Conflict Risks", Centre for the Study of African Economies (CSAE), Oxford University, 2006.

<sup>2</sup> Entretien de Crisis Group avec un parlementaire congolais, Kinshasa, novembre 2006. Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) détient 18 sièges à l'assemblée nationale et 34 dans les assemblées provinciales. Pendant la transition, il comptait 94 sièges à l'assemblée nationale.

<sup>3</sup> La distribution des pouvoirs dépend des coalitions formées par les partis, qui varient constamment. Si la coalition qui a soutenu Kabila lors des présidentielles reste ce qu'elle est, celui-ci contrôlera probablement huit provinces : le Katanga, le Sud Kivu, le Nord Kivu, la Maniema, la Province orientale, le Kasai occidental, le Kasai oriental et le Bandundu.

<sup>4</sup> Un bon exemple en est la décision prise par la Cour suprême en 2005, qui excluait de la loi d'amnistie les assassins de Kabila père. Tous les juges de la Cour suprême ont été nommés par Kabila.

tous les postes importants, y compris dans les commissions parlementaires.<sup>5</sup>

Ces règles, de même que la domination de l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) de Kabila au parlement, limitent sérieusement la capacité de ce dernier à agir comme un contre-pouvoir face à l'exécutif et pourraient inciter une opposition frustrée à déclencher des troubles dans les villes.<sup>6</sup> Selon un dirigeant du MLC : "Si ça continue... l'opposition sera dans les rues, pas dans les institutions politiques."<sup>7</sup> La décision de Bemba de se présenter aux élections sénatoriales est un signe positif pour la démocratie<sup>8</sup> mais on ne peut exclure la possibilité que des extrémistes dans l'un ou l'autre camp provoquent des troubles.

Dans l'ouest du pays, l'opposition pourrait trouver un soutien dans la rancœur que nourrit la population à l'égard de Kabila. Dans cette région et dans le centre, plus de 75 pour cent des votes sont allés à Jean-Pierre Bemba lors du deuxième tour des élections et une part significative de la population estime que Kabila a été élu grâce à des fraudes électorales.<sup>9</sup> Ce ressentiment pourrait nourrir des émeutes dans les grandes villes,

auxquels les forces de sécurité pourraient opposer une répression brutale.<sup>10</sup>

Un autre risque pourrait venir de la propre coalition de Kabila. Plus de 30 partis ont rejoint l'AMP en septembre 2006, une coalition dont Kabila a besoin pour maintenir sa majorité dans les assemblées nationale et provinciales. On observe plusieurs centres de gravité au sein de cette coalition : quatre partis détiennent plus de 25 sièges chacun à l'assemblée nationale tandis que vingt petits partis et candidats indépendants disposent ensemble de plus de 100 sièges.<sup>11</sup> Tous ces partis exigent d'être représentés au gouvernement et la formation du gouvernement par le Premier ministre sera un premier test décisif pour la coalition. Les dirigeants indiquent qu'ils n'essayeront pas de réduire la taille du gouvernement actuel, qui compte environ 60 ministres et vice-ministres.<sup>12</sup> Le probable manque de fonds dans les caisses de l'État pourrait mettre fin dans l'immédiat au partage des richesses promis lors de la campagne électorale et compromettre le paiement des salaires, envoyant les fonctionnaires dans la rue et créant un sujet de dispute dès les premiers mois de la nouvelle administration.<sup>13</sup>

Il est probable que la corruption et la faiblesse des institutions publiques continueront de paralyser le gouvernement. Pendant la transition, entre 60 et 80 pour cent des taxes et droits de douanes ont été détournés, de même que des millions de dollars dans l'armée, dans les institutions gouvernementales et les entreprises publiques, et on a perdu la trace d'un quart du budget national.<sup>14</sup> Il

---

<sup>5</sup> Les articles 23 et 49 du règlement intérieur prévoient que tous les postes au sein du Bureau de l'assemblée nationale ainsi que dans ses commissions et sous-commissions doivent être pourvus par un vote à la majorité. Le principal parti d'opposition, le Mouvement de libération du Congo (MLC) du candidat présidentiel défait Jean-Pierre Bemba, a dénoncé ces règles auprès de la Cour suprême mais son recours a été rejeté.

<sup>6</sup> Reste encore à voir quelle sera la force de la majorité de Kabila à l'assemblée nationale. Les plateformes politiques durant la campagne sont restées très vagues et sa coalition pourrait englober un grand nombre d'opinions divergentes. La discipline de vote est une autre question ouverte. Sur la frustration de l'opposition : entretiens de Crisis Group avec des représentants du MLC comme Yves Kisombe, Kinshasa, novembre 2006.

<sup>7</sup> Entretiens téléphoniques de Crisis Group avec des responsables du MLC, novembre 2006.

<sup>8</sup> En janvier 2007, les nouvelles assemblées provinciales éliront 108 sénateurs sur la base de listes ouvertes et à la représentation proportionnelle.

<sup>9</sup> La plupart des missions d'observation électorale ont conclu que, si l'on a constaté des irrégularités et des fraudes lors du second tour des élections, il apparaît qu'elles ont été le fait des deux camps et que, dans tous les cas, le nombre de voix en question n'était pas suffisant pour remettre en cause le résultat des élections présidentielles. Des personnalités de l'opposition et de la société civile ont reproché au système mis en place durant la transition de favoriser Kabila et ont accusé la communauté internationale de vouloir légitimer le président en fonction.

---

<sup>10</sup> Cette division territoriale a été bien visible à l'occasion des élections présidentielles. Lors des assemblées provinciales, la coalition de Kabila a remporté plus de la moitié des sièges dans les provinces de l'ouest et du centre.

<sup>11</sup> Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) emmené par Vital Kamerhe dispose de 112 sièges, le Parti lumumbiste unifié (PALU) de 34, les Forces du renouveau de Mbusa Nyamwisi détiennent 45 sièges et le Mouvement social pour le renouveau 26.

<sup>12</sup> Selon le porte-parole de Gizenga, le gouvernement comprendra 38 ministres, 20 ministres adjoints et 2 ministres attachés aux bureaux du Président et du Premier ministre. "Nouveau gouvernement", Radio Okapi, 3 janvier 2007.

<sup>13</sup> Entretien de Crisis Group avec un représentant des Nations unies, Kinshasa, décembre 2006.

<sup>14</sup> Rapport du Groupe d'experts des Nations unies sur l'embargo sur les armes en République démocratique du Congo, 26 juillet 2005, UN S/2005/436, paragraphe 58 ; entretien de Crisis Group avec un membre de la Cour des comptes, avril 2006 ; entretien de Crisis Group avec un expert militaire, Kinshasa, octobre 2005. Voir aussi Crisis Group, Rapport Afrique N° 114, *Sortir du piège du conflit : promouvoir la bonne gouvernance au Congo*, 20 juillet 2006. Selon une ONG locale, les institutions publiques les plus corrompues pendant la transition étaient les douanes, le

sera difficile pour Kabila de mettre fin à ces détournements, alors que l'État demeure faible et divisé en factions, et que son propre entourage inclut des officiels compromis et nommément épinglés dans les rapports des Nations unies pour leur participation au pillage.

C'est dans ce contexte que le projet de décentralisation doit être considéré. La nouvelle constitution prévoit la création de 26 provinces pour remplacer, d'ici trois ans, les onze provinces qui existent actuellement. Innovation en rupture avec le passé, ces nouvelles provinces gèreront désormais 40 pour cent du revenu national, ce qui revient à quadrupler leur budget actuel. La décentralisation est un élément essentiel du processus de paix et devrait accroître la responsabilité des gouvernements locaux en les dotant des moyens nécessaires pour résoudre les problèmes à leur niveau. Toutefois, la décentralisation n'ira pas sans obstacles ; le premier d'entre eux viendra de la réticence de l'État central à renoncer à d'importants revenus, venant en particulier les trois provinces actuellement contrôlées par l'opposition.<sup>15</sup> Un engagement politique international sera nécessaire pour atténuer les tensions politiques, faciliter la prévention des conflits et appuyer la mise en œuvre de la constitution ainsi que pour mener à bien le programme de réforme législative prévu dans le processus de paix.

## B. LES RISQUES SECURITAIRES

Il existe deux principaux types de problèmes sécuritaires dans le pays : d'un côté, une armée nationale indisciplinée et souvent violente contre les populations civiles ; de l'autre, la possibilité d'affrontements militaires dans l'est, où les milices contrôlent toujours de vastes territoires, et dans l'ouest, où pourraient éclater des troubles. Ces deux problèmes sont étroitement liés puisque c'est la faiblesse des forces de sécurité qui a permis à une opposition militaire de se développer. Pour redresser cette situation, la présence de troupes de la MONUC dotées d'un mandat solide sera nécessaire pendant au moins une année supplémentaire et les bailleurs de fonds devront faire une priorité de la création d'une armée nationale.

---

ministère des Finances, le système judiciaire et l'Espace présidentiel, "Observatoire du Code d'Éthique Professionnelle de la Fonction Publique (OCEP)", enquête, Kinshasa, 9 décembre 2006.

<sup>15</sup> Sur les difficultés de la décentralisation, voir l'entretien de RFI avec Cléophas Kamitatu, membre de l'assemblée provinciale du Bandundu, 19 décembre 2006.

## 1. L'armée nationale

La formation d'une armée nationale apolitique à partir des divers groupes armés existants est essentielle pour prévenir d'autres troubles au Congo.<sup>16</sup> Cependant, les donateurs ont montré peu d'enthousiasme à s'attaquer aux obstacles politiques qui se posent à la réforme de l'armée, en particulier la corruption et la persistance de réseaux politiques au sein des services de sécurité. Jusqu'à récemment, près de la moitié des salaires de l'armée était détournée avec la complicité d'officiers supérieurs sans que de véritables sanctions soient prises par les donateurs internationaux impliqués dans la réforme de l'armée. Par ailleurs, Kabila a conservé une Garde présidentielle de 10 à 15 000 hommes, dont les ressources et l'équipement sont bien meilleurs que ceux dont bénéficient les autres unités et qui demeure fortement ethnicisée. Plusieurs rapports ont fait état ces derniers mois de discriminations à l'encontre d'officiers qui appartenaient auparavant au mouvements rebelles ou à des groupes armés, notamment à l'Armée de libération du Congo (ALC) de Bamba.<sup>17</sup> Ce genre de factionnalisme pourrait galvaniser les dissensions.

Il existe également des problèmes techniques. Aucun donateur n'a pris la tête de la réforme de l'armée. Au lieu de cela, plusieurs missions militaires bilatérales (Angola, Afrique du Sud et Belgique) ont envoyé des officiers dans les six centres d'intégration à travers le pays pour y former des soldats.<sup>18</sup> L'intégration militaire a ainsi connu un certain succès dans la rupture des chaînes de commandement préexistantes et dans la fusion des groupes armés mais le manque de coordination entre les donateurs et le difficile partage du pouvoir durant la transition ont empêché la création d'une armée professionnelle disciplinée.

Les institutions comme les tribunaux militaires, l'administration et les services de santé de l'armée sont en grande partie inopérants. Les conditions de vie des soldats sont déplorables : la plupart des unités ne disposent ni de casernes ni de réfectoires et la solde de 24 dollars mensuels ne suffit pas pour vivre. La prime alimentaire mensuelle n'atteint pas 5 dollars par soldat, dont la moitié est détournée par les

---

<sup>16</sup> Crisis Group, Rapport Afrique N° 104, *La réforme du secteur de la sécurité en RDC*, 13 février 2006.

<sup>17</sup> Entretien téléphonique de Crisis Group avec un expert international, décembre 2006.

<sup>18</sup> En décembre 2006, quatorze brigades comptant environ 46 000 soldats avaient été intégrées, 94 000 combattants avaient été démobilisés et jusqu'à 80 000 autres faisaient toujours partie de leur formation de l'avant-transition. Entretiens de Crisis Group avec des représentants de la MONUC et de l'EUSEC, Kinshasa, novembre 2006.

officiers pour couvrir d'autres frais logistiques.<sup>19</sup> Les brigades intégrées sont déployées sur le terrain sans qu'elles disposent des ressources ou de l'équipement qui leur sont nécessaires et il n'est pas rare qu'elles soumettent les populations locales à des taxes ou à d'autres abus. Par conséquent, l'armée reste le premier facteur d'atteintes aux droits de l'Homme dans le pays.<sup>20</sup> Les vastes richesses minérales du Congo devraient permettre de dégager d'importantes sommes d'argent qui pourraient servir à financer une armée professionnelle, à condition de mettre en œuvre certaines mesures de bonne gouvernance dans le même temps. Mais il faudra pour cela à la fois une volonté politique au niveau national et une certaine pression de la part de la communauté internationale. La commission conjointe sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) pourrait jouer un rôle important si son mandat était renouvelé et renforcé afin de lui permettre de soutenir la coordination et la mise en application d'une stratégie globale en matière de RSS, qui inclurait la MONUC, les donateurs et tous les acteurs congolais concernés.

## 2. Les autres groupes armés et l'opposition armée

On compte environ 8 à 9000 rebelles rwandais et ougandais sur le territoire congolais et peut-être 5 à 8000 miliciens congolais.<sup>21</sup> Ces groupes contrôlent des zones fortement peuplées de l'arrière-pays dans l'est et pourraient être en mesure de provoquer des violences de portée significative. Pour exemple, le district de l'Ituri, riche en or, a connu un regain de violence ces dernières semaines. De nombreux conflits locaux sont liés aux communautés ethniques (par exemple, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) hutues ou les forces de Laurent Nkunda, en majorité Banyarwanda). Les affrontements dégénèrent souvent

en violences intercommunautaires.<sup>22</sup> Bien que les groupes armés étrangers n'aient plus la capacité de déstabiliser sérieusement les pays voisins, leur présence-même est une entrave à l'amélioration des relations dans la région et une source permanente de souffrances pour les communautés locales. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de maintien de la paix dans l'est du pays.

La situation sécuritaire reste également explosive dans l'ouest du Congo, comme l'ont illustré les combats qui ont éclaté le 20 août 2006 entre les fidèles du vice-président Bemba et les hommes du président Kabila suite à l'annonce des résultats du premier tour des élections.<sup>23</sup> Des violences ont à nouveau éclaté à deux reprises les mois suivants en raison des conditions sécuritaires fragiles dans la capitale (Bemba disposait d'environ 1000 soldats tandis que Kabila était protégé par 5 à 6000 gardes présidentiels). À ce jour, la situation à Kinshasa est revenue au calme et la plupart des hommes de Bemba se sont repliés dans sa propriété en dehors de la ville. Cependant, un grand nombre d'armes sont toujours en circulation dans la capitale. De plus, des milliers de combattants démobilisés en Équateur ont récemment manifesté pour se plaindre de problèmes dans le paiement de leur prime de réintégration. Ils sont une force de réserve potentielle pour Bemba et posent une menace permanente à la sécurité dans la province.

Les troubles dont souffre la République centrafricaine voisine pourraient également menacer la stabilité de l'Équateur et fournir à Bemba une occasion de lancer une nouvelle rébellion si le travail d'opposant parlementaire ne satisfaisait pas ses ambitions. Les soldats qui étaient autrefois fidèles à l'ancien président Ange-Félix Patassé et qui se battent contre le gouvernement de François Bozizé pourraient rejoindre les anciens combattants du MLC et établir des bases arrières en Équateur pour déstabiliser à la fois le Congo et la République centrafricaine.

---

<sup>19</sup> L'Union européenne a mis en place un système qui distingue la chaîne de paiement des salaires et la chaîne de commandement afin de lutter contre la corruption mais cela n'a pas permis de régler le problème de la prime alimentaire. Entretien de Crisis Group, Kinshasa, novembre 2006.

<sup>20</sup> Entretien téléphonique de Crisis Group avec un représentant de la MONUC, novembre 2006.

<sup>21</sup> En ce qui concerne les combattants étrangers, voir le Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de sécurité, p. 2. Ces chiffres incluent environ 7000 combattants du FDLR dans les provinces des Kivus et de 1000 à 2000 ADF-NALU dans le Nord Kivu ainsi que des soldats de la LRA près du Parc national de Garamba. En ce qui concerne les combattants congolais, il s'agit d'environ 3 à 4000 soldats sous les ordres de Laurent Nkunda et de 2 à 4000 miliciens Maï-Maï et de l'Ituri.

---

<sup>22</sup> L'attaque de Bukavu par Nkunda en mai 2004 a par exemple déclenché des persécutions contre les tutsis dans le Sud Kivu. La plupart des combats dans les Kivus et en Ituri lors des dix dernières années ont entraîné des attaques contre des civils en lien avec leur appartenance ethnique.

<sup>23</sup> Crisis Group, Briefing Afrique N°42, *La sécurité des élections au Congo : les leçons des affrontements de Kinshasa*, 2 octobre 2006.

### III. LA MARCHÉ A SUIVRE : RESTER ENGAGÉ EN RDC

#### A. LE MECANISME POST-CIAT

Le CIAT est une institution de la transition prévue dans l'accord de paix et destinée à fournir un soutien politique international à la mise en œuvre de celui-ci. Les membres du CIAT, qui rassemble les principaux bailleurs de fonds et acteurs régionaux, ont cherché à élaborer des positions communes avec les acteurs congolais et régionaux afin d'atténuer les tensions politiques, d'appuyer la prévention des conflits et de garantir le processus de paix.<sup>24</sup> Ils mènent collectivement des démarches diplomatiques vis-à-vis des dirigeants des institutions de la transition et publient des communiqués dans lesquels ils présentent la position de la communauté internationale sur les succès du processus de paix et les obstacles qui restent à franchir. Ils soutiennent également la transition dans les provinces par des visites régulières. Le CIAT sera officiellement dissout lors de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement en janvier 2007.

Si le CIAT s'est souvent révélé utile, son action a été limitée par un manque de volonté politique et par le manque de dynamisme de son équipe dirigeante. Les questions jugées trop délicates, comme la taille de la Garde présidentielle ou la gouvernance économique, ont rarement fait l'objet de discussions, ce qui a réduit son impact sur la prise de décision politique. Durant les derniers jours de la transition, les relations entre le CIAT et le gouvernement congolais se sont détériorées, le président Kabila ayant affirmé que plusieurs membres du CIAT agissaient "comme des conquistadors."<sup>25</sup> Il a insisté sur le fait qu'aucune structure similaire ne remplacerait le CIAT après sa dissolution et des membres de son personnel ont indiqué qu'ils souhaitaient traiter avec les bailleurs dans le cadre de négociations bilatérales

<sup>24</sup> Les membres du CIAT regroupent les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie), l'Afrique du Sud, l'Angola, la Belgique, le Canada, le Gabon, la Zambie, l'Union africaine (Commission et présidence), l'Union européenne (Commission et présidence) et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies à la tête de la MONUC. Il se réunit de façon hebdomadaire et tient des séances extraordinaires en temps de crise, par exemple à l'occasion de l'insurrection de Nkunda en juin 2004 suivie du massacre de Gatumba au Burundi en août 2004 ou encore lors de l'attaque de la résidence de Bemba par la Garde présidentielle en août 2006.

<sup>25</sup> Entretien de Crisis Group avec un membre du CIAT, novembre 2006.

afin d'éviter toute ingérence dans les affaires intérieures. La seule structure que le gouvernement se dit prêt à accepter est un organe technique qui se limiterait à la coordination de l'aide.<sup>26</sup>

Les bailleurs de fonds ne sont pas parvenus à s'accorder sur la forme leur futur engagement au Congo. La Banque mondiale et l'Union européenne ont rédigé un accord sur la gouvernance (*Governance Compact*) qui établit les grandes lignes d'une collaboration avec le nouveau gouvernement afin de consolider les institutions étatiques et de promouvoir la bonne gouvernance. Ce document conceptuel propose de mettre sur pied un groupe élargi de bailleurs de fonds qui assurerait la coordination de l'aide et discuterait des affaires politiques,<sup>27</sup> qui serait présidé par le Premier ministre congolais.<sup>28</sup> D'autres bailleurs ont souligné l'importance de groupes de travail plus restreints qui se concentreraient sur des thèmes spécifiques comme la réforme du secteur de la sécurité, la justice ou la gouvernance économique.

L'implication de la nouvelle Commission pour la consolidation de la paix (CCP) des Nations unies pourrait aider à faire face au défi que représente la coordination du soutien national et international à la consolidation de la situation politique, économique et sécuritaire au Congo en cette période post-électorale. La CCP, dont la création remonte à décembre 2005, a été conçue pour rapprocher un gouvernement d'après-guerre des principaux donateurs, par exemple la Banque mondiale, l'UE, l'Union africaine, les agences spécialisées des Nations unies, les donateurs bilatéraux ou la société civile. Le comité d'organisation de la CCP devrait envisager de créer un comité dédié au Congo, à l'exemple de ceux qui existent déjà pour la Sierra Leone et le Burundi. Le Secrétaire général devrait pour sa part examiner l'opportunité d'un apport stratégique et immédiat de 25 millions de dollars, en provenance du Fonds des Nations unies pour la consolidation de la

<sup>26</sup> Entretien de Crisis Group à Kinshasa avec un conseiller du président Kabila, novembre 2006. Lors d'un entretien avec *Le Soir* publié le 16 novembre 2006, Kabila a déclaré : "Nous allons insister dorénavant sur la coopération bilatérale entre le Congo et les différents pays. Il n'est plus question désormais d'avoir une structure au dessus de nous tous. Je suis déterminé à reprendre les choses en mains, à reprendre à 100% le contrôle de la situation et ce n'est pas le CIAT qui va m'en empêcher.»

<sup>27</sup> Cette proposition est conforme à l'Accord de Cotonou de 2000, qui fixe les lignes directrices de la coopération entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). L'article 8 de cet accord invite les bailleurs à entamer un dialogue politique continu avec leurs partenaires de développement.

<sup>28</sup> Entretien de Crisis Group avec un représentant des Nations unies, Kinshasa, juillet 2006.

paix, pour mener à bien des projets destinés à donner des résultats sur le court terme. Toutefois, étant donné le jeune âge de la CCP et le contraste entre d'une part, ses moyens financiers et ses capacités organisationnelles et d'autre part, l'étendue des défis qui se posent au Congo, cette institution ne devrait pas supplanter les autres forums de coordination, de consultation et de financement.

En attendant, et malgré la réticence du président Kabila, il sera nécessaire de mettre en place un mécanisme international de soutien à la finalisation du processus de paix afin de renforcer la stabilité du Congo et de consolider la démocratie dans ce pays. Dans l'éventualité d'une nouvelle crise politique ou militaire, par exemple, les acteurs internationaux devront être capables de proposer rapidement une position commune et des actions harmonisées. Ils devraient également être en mesure de prendre position sur des sujets comme les violations graves des droits de l'Homme ou sur des tendances politiques susceptibles de menacer la consolidation du processus de paix. Le Conseil de sécurité devrait doter la MONUC d'un mandat qui lui permette de lancer des consultations entre les principaux acteurs de la communauté internationale, en particulier les cinq membres permanents ainsi que la Belgique, l'Afrique du Sud, l'Angola, l'UE et l'Union africaine et les nouvelles institutions congolaises, en vue de la mise en place rapide de ce mécanisme international.

## B. LA MONUC

### 1. Soutenir les institutions congolaises émergentes

Pendant la transition, le mandat de la mission de l'ONU lui permettait "d'apporter conseil et assistance au Gouvernement et aux autorités de transition" conformément à l'accord de paix.<sup>29</sup> À travers plusieurs résolutions, le Conseil de sécurité a également donné à la MONUC le mandat d'apporter "son assistance... au rétablissement de l'État de droit" et de "renforcer le soutien à la bonne gouvernance et à une gestion économique transparente."<sup>30</sup> Ces dispositions donnent à la MONUC la compétence de conseiller le gouvernement de transition et de contribuer à la résolution des crises politiques. En collaboration avec des membres du parlement, des représentants de l'exécutif et des donateurs, la MONUC a facilité la mise en place de commissions conjointes consacrées aux législations essentielles et à la réforme du secteur de la sécurité qui

ont aidé à soutenir la transition. Bien qu'on lui ait parfois reproché son manque d'initiative, la MONUC a, à plusieurs reprises et avec le CIAT, maintenu la transition sur les rails et l'a poussée en avant.<sup>31</sup>

Néanmoins, le Conseil de sécurité doit à présent redéfinir le rôle politique de la MONUC vis-à-vis des nouvelles institutions congolaises, qui jouissent désormais d'une légitimité démocratique. S'il ne fait aucun doute que son mandat en matière de protection civile, de surveillance du respect des droits de l'Homme et de mise en œuvre de l'embargo sur les armes sera renouvelé, il est difficile de prévoir quelles compétences la MONUC conservera en matière de réforme de la justice, de transfert de compétences du gouvernement central aux assemblées provinciales ou en ce qui concerne la législation anti-corruption.<sup>32</sup> Son futur mandat devrait inclure :

- Le lancement d'une consultation entre les principaux donateurs et les nouvelles institutions congolaises en vue de l'établissement d'une commission conjointe sur la réforme juridique et sur la reconstruction de l'État. Celle-ci appuierait et conseillerait les principales institutions publiques quant à la mise en œuvre de la constitution et au bon déroulement des réformes juridiques décidées dans le cadre du dialogue intercongolais, qui incluent le transfert de compétences appartenant actuellement au gouvernement central aux nouvelles provinces, la réforme de la justice et la législation anti-corruption.
- La consolidation de la paix dans la région : les relations entre le Congo, l'Ouganda et le Rwanda sont toujours fragiles. La MONUC devrait continuer à promouvoir le dialogue entre ces pays et à soutenir la mise en œuvre de politiques conjointes et d'accords régionaux, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des groupes armés étrangers et les allégations de soutien apporté aux milices congolaises à partir des pays voisins.

<sup>29</sup> Résolution 1565 du Conseil de sécurité des Nations unies, paragraphe 7.

<sup>30</sup> Résolution 1493 du Conseil de sécurité des Nations unies, paragraphe 5, et Résolution 1635, paragraphe 7.

<sup>31</sup> Une telle pression internationale a été essentielle par exemple pour empêcher les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) de quitter la transition après le massacre de Gatumba en août 2004 et pour empêcher le départ de Jean-Pierre Bemba en janvier 2005 en raison de son désaccord avec Kabila sur un remaniement du gouvernement et sur certaines nominations dans la fonction publique. La commission conjointe sur la législation essentielle a joué un rôle important pour garantir la rédaction et l'adoption d'une constitution démocratique.

<sup>32</sup> Entretien de Crisis Group avec un représentant de l'ONU, Kinshasa, novembre 2006.

## 2. Renforcer l'armée nationale

Les bailleurs de fonds ne doivent pas considérer la réforme du secteur de la sécurité comme un processus purement technique. La structure de commandement, la taille et le contrôle des FARDC (et en particulier de la Garde présidentielle) et l'administration financière du secteur de la défense ont tous souffert de manipulation politique. En coordination avec l'UE et ses États membres et avec les puissances régionales, la MONUC a un rôle important à jouer, notamment en matière de formation militaire (de même qu'en matière de réforme de la police).

La MONUC a proposé au Conseil de sécurité de prendre en charge la formation de brigades intégrées en recourant aux troupes qui sont déjà présentes au Congo, et qui travailleraient sur le terrain avec elles.<sup>33</sup> Les nouvelles unités seraient déployées sur le terrain sous la supervision des formateurs des Nations unies, ce qui permettrait de réduire les abus et d'améliorer les performances des brigades intégrées. Les soldats de la MONUC mènent déjà des opérations conjointes avec celles-ci et cette proposition renforcerait leur coopération.<sup>34</sup> Cependant, le plan des Nations unies ne prévoit pas le soutien institutionnel suivant :

- ❑ l'amélioration des conditions de vie des soldats par l'augmentation de leurs salaires, par des services appropriés en matière de nourriture et de soins de santé, et par la construction de casernes décentes pour les soldats et leurs familles ;
- ❑ l'approvisionnement en équipement et autres ressources nécessaires pour les opérations militaires, notamment carburant, moyens de communication et de transport ; et

---

<sup>33</sup> Cette proposition prévoit la formation de 18 brigades, soit un total de 60 000 soldats, sur une durée d'un an et demi. Chaque brigade recevrait une formation de trois mois sur la base d'un manuel de formation standard élaboré par la MONUC en collaboration avec l'armée congolaise. Quatorze brigades ont déjà reçu une formation et les quatre autres devraient suivre au début de l'année 2007. Le reste des soldats (60 à 70 000 hommes) soit seront démobilisés soit intégreront des unités spéciales comme la marine, les tribunaux militaires ou l'artillerie.

<sup>34</sup> Certains militaires congolais sont toutefois fort mécontents de la MONUC et prétendent qu'elle a pour seul but de contenir les FDLR plutôt que de les combattre mais que, dans le même temps, elle empêche l'armée congolaise de mener cette lutte contre les FDLR elle-même sous prétexte que cela provoquerait une crise humanitaire. Entretiens de Crisis Group avec des officiers supérieurs, Kinshasa, 19 et 20 décembre 2006.

- ❑ la réforme de l'administration militaire, notamment des tribunaux militaires, de la gestion financière et de l'inspection de l'armée.

En raison des restrictions internationales en vigueur concernant l'utilisation de l'aide internationale à des fins militaires, une bonne partie de ce soutien devra venir des budgets de défense adoptés dans un cadre bilatéral.<sup>35</sup> Certains pays hésitent naturellement à apporter leur soutien à une armée réputée pour ses abus dans un pays où la gestion appropriée des ressources naturelles pourrait rapidement fournir les moyens nécessaires pour entretenir les forces armées. La proposition de la MONUC connaît également des limites. Celle-ci dispenserait une formation qui fait autrement défaut mais elle ne procéderait pas à la restructuration en profondeur et au renforcement institutionnel dont l'armée a besoin. Il s'agit en fait un projet à long terme pour la communauté des donateurs, qui devra d'abord, en collaboration avec l'armée congolaise et dans le cadre de la commission conjointe sur la réforme du secteur de la sécurité, préparer un livre blanc sur la réforme de l'armée afin d'évaluer les menaces qui pèsent sur le pays et quel type d'armée sera nécessaire pour y faire face.

La justice est l'un des plus grands problèmes qui caractérisent la réforme du secteur de la sécurité. Rien n'a été fait lors de l'intégration de l'armée pour remédier à l'impunité dont jouissent les criminels de guerre, ce qui a permis à des soldats ayant commis de graves abus de rejoindre les forces armées, dont ils mettent en péril les opérations et au sein desquelles ils continuent d'abuser la population civile. Les donateurs doivent insister, comme ils l'ont fait en Bosnie, au Libéria et en Haïti, pour que le gouvernement mette en œuvre un système de *vetting* judiciaire qui passerait au crible les responsables de l'armée et permettrait d'exclure ceux qui se sont rendus coupables de crimes graves. Ceci serait un grand pas en avant pour restaurer la confiance de la population en l'armée et réduire les abus, et pourrait faire partie du mandat renouvelé de la commission conjointe sur la réforme du secteur de la sécurité.<sup>36</sup>

---

<sup>35</sup> Crisis Group, Rapport Afrique N°104, *La réforme du secteur de la sécurité en RDC*, 13 février 2006.

<sup>36</sup> "Vetting, Institutional reform and transitional justice: An operation framework", International Center for Transitional Justice et Programme de développement des Nations unies (PNUD), juillet 2005. Les programmes dans ces pays ont connu des problèmes techniques, dont l'analyse devrait servir pour l'élaboration d'un programme similaire au Congo. La charge de la preuve dans le cadre de ces enquêtes est moins contraignante que dans les tribunaux jugeant les crimes de guerre, et les sanctions sont généralement d'ordre administratif, ce qui rend le processus plus rapide et moins contesté. Néanmoins, ce *vetting* judiciaire n'excluraient pas



La proposition de la MONUC concernant la formation de l'armée devrait être adoptée mais le Conseil de sécurité et les bailleurs de fonds doivent reconnaître que cette proposition n'est pas la réponse à la réforme du secteur de la sécurité non plus qu'une alternative à celle-ci. Les donateurs devraient initier de toute urgence une révision complète de leurs politiques bilatérales afin que la bonne gouvernance et la gestion appropriée des immenses ressources naturelles du Congo fournissent à l'armée les moyens qui lui font cruellement défaut pour mener à bien sa réforme. La transition a souffert de la complaisance internationale envers la bonne gouvernance sous prétexte de maintenir la stabilité du pays. La volonté politique internationale de s'attaquer aux principaux problèmes de gouvernance doit désormais passer par un soutien aux grandes questions restantes du processus de paix comme la réforme du secteur de la sécurité (RSS).

Le Conseil de sécurité devrait donner à la MONUC le pouvoir d'initier des consultations avec les dirigeants congolais et avec les donateurs afin de renouveler et renforcer la commission conjointe sur la RSS. Cette commission conjointe superviserait la rédaction d'un livre blanc et surveillerait la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce dernier, qui incluraient un mécanisme de *vetting* judiciaire pour identifier les militaires responsables d'atteintes aux droits de l'Homme, la refonte complète de l'administration des FARDC et une coordination solide entre les acteurs nationaux et internationaux. La crédibilité de cette commission viendrait de ce que les donateurs n'accorderaient leur aide en matière de RSS qu'en échange de la mise en œuvre de ces recommandations.

### 3. Faire face aux milices dans l'est du Congo

L'armée congolaise n'est pas encore en mesure de faire face seule aux milices qui sont toujours présentes dans l'est du pays. Les récents combats en Ituri et dans le Nord Kivu, durant lesquels les FARDC se sont effondrées sous la pression, ont montré que la présence militaire de la MONUC était toujours indispensable et que celle-ci devait maintenir environ 17 000 hommes sur le terrain, au moins pendant l'année 2007.

Il n'y a pas de solution tout prête au problème des milices dans l'est du Congo. Une offensive directe contre ces milices ferait des centaines voire des milliers de morts parmi la population civile. Lors des récentes opérations en Ituri, les unités congolaises ont tué, violé et torturé des

douzaines de civils innocents.<sup>37</sup> Et lorsque la MONUC a intensifié ses opérations contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) en 2005, celles-ci ont massacré environ 75 civils dans le Sud Kivu.<sup>38</sup>

Dans le même temps, les divers programmes volontaires de démobilisation mis en œuvre ont montré leurs limites. Au rythme actuel, il faudra encore cinq à dix ans pour que le reste des troupes des FDLR soit rapatrié et les milices d'Ituri (dont la récente signature de l'accord de paix doit encore se traduire en actes) ont recruté de nombreux combattants démobilisés. La Commission congolaise de démobilisation, la CONADER, a démobilisé environ 120 000 combattants à travers le pays mais elle se heurte à des sérieux problèmes administratifs qui remettent en question sa capacité à les réintégrer de manière efficace dans la société et à démobiliser les derniers combattants.<sup>39</sup> Des milliers de soldats démobilisés ont organisé des protestations et même des émeutes dans plusieurs villes du pays.<sup>40</sup>

L'ancien Secrétaire général Kofi Annan a écrit dans son rapport sur les groupes armés au Congo : «Je ne saurais trop souligner l'importance qui s'attache à entretenir, aux plans national et régional, un dialogue soutenu, sans exclusive, constructif et axé sur les résultats pour trouver une solution durable au problème des groupes armés étrangers en République démocratique du Congo.»<sup>41</sup> La communauté internationale devrait renouveler ses efforts pour promouvoir le retour des officiers FDLR qui ne sont pas coupables du génocide rwandais de 1994. Selon des sources au sein du gouvernement rwandais, la plupart des dirigeants des brigades n'aurait pas commis de crimes graves, encore que quatre des plus hauts

---

l'ouverture d'investigations ultérieures par les autorités judiciaires.

---

<sup>37</sup> "UN finds mass grave in eastern Congo", BBC World News, 24 novembre 2006 ; entretien de Crisis Group avec Human Rights Watch, novembre 2006.

<sup>38</sup> Rapport présenté par le Secrétaire général en application des articles 10 et 14 de la résolution 1649 (2005) du Conseil de sécurité, S/2006/310, paragraphe 28. Il n'est pas certain que ces massacres aient été perpétrés par les FDLR ou par un groupe dissident (groupe Rasta) mais nombreux sont ceux qui croient qu'ils l'ont été en réponse aux opérations musclées de la MONUC.

<sup>39</sup> Programme multipays de démobilisation et de réinsertion (MDRP), [www.mdrp.org](http://www.mdrp.org).

<sup>40</sup> «Province de l'Equateur, la Conader et la FAO réagissent à l'agitation des démobilisés de Basankusu », *Le Potentiel*, 9 novembre 2006 ; «Katanga : Protestation des ex-combattants a Kalemie », Radio Okapi, 21 novembre 2006 ; «Kasaï-Oriental : Les démobilisés de Kabinda en colère », Radio Okapi, 21 octobre 2006 ; «Manifestation violente des démobilisés à Lubumbashi », Radio Okapi, 16 juillet 2006.

<sup>41</sup> Rapport présenté par le Secrétaire général, para. 55.

gradés soient recherchés par la justice rwandaise pour leur participation au génocide.<sup>42</sup>

La récente détente entre Kigali et Kinshasa offre de nouvelles opportunités et tant la MONUC que la Commission tripartite plus un<sup>43</sup> devraient chercher à organiser des réunions techniques entre les services de sécurité rwandais et leurs homologues congolais afin de déterminer le meilleur moyen d'isoler les extrémistes et de rapatrier les modérés. Kigali devrait proposer des mesures favorables à ces derniers, par exemple en leur offrant des postes dans l'armée. Des efforts transfrontaliers similaires seront également nécessaires pour contrer les récentes avancées dans le nord-est du Congo par le groupe armé rebelle qu'est l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).<sup>44</sup> Les incursions de l'armée ougandaise sur le territoire congolais soulignent la fragilité de la paix dans la région<sup>45</sup> et les donateurs internationaux devraient clairement faire comprendre à Kampala qu'une telle action est inacceptable.

En ce qui concerne les groupes armés congolais, la MONUC devrait faciliter les négociations entre leurs dirigeants et le gouvernement afin de promouvoir leur intégration dans les FARDC, à condition que ceux qui ont commis des crimes graves soient déférés devant la justice. Dans le cas des miliciens d'Ituri et des soldats de Laurent Nkunda, il est crucial de s'attaquer aux racines du conflit pour arriver à une solution.<sup>46</sup> En particulier, la MONUC devrait encourager le gouvernement à régler les litiges territoriaux et promouvoir les efforts de réconciliation au niveau local.

Les efforts sur le plan politique doivent s'accompagner d'opérations militaires, d'où l'importance de la réforme du secteur de la sécurité. Le Conseil de sécurité devrait doter la MONUC d'un mandat l'autorisant clairement à mener des opérations militaires contre les groupes armés illégaux, et ce sans le soutien de l'armée congolaise (au sein de laquelle la discipline est mal assurée) lorsqu'elle doit agir dans l'urgence. Les dirigeants de la MONUC affirment disposer de la capacité nécessaire pour ce faire.<sup>47</sup>

Les efforts qui ont été faits pour affaiblir les milices ont été entravés par les difficultés rencontrées par la MONUC dans la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. L'ONU ne dispose pas des ressources adéquates pour la mise en œuvre de cet embargo puisqu'elle n'a sur le terrain qu'une main d'œuvre et des capacités limitées en termes de renseignement. La MONUC compte essentiellement sur ses observateurs militaires (MILOB) pour recueillir des informations mais la plupart d'entre eux ne parlent pas le français et n'ont qu'une expérience limitée dans la collecte et l'analyse de l'information. En dépit des demandes répétées qui ont été faites aux bailleurs de fonds, la MONUC ne dispose pas non plus de l'équipement adéquat en matière de surveillance électronique ou de reconnaissance aérienne, pas plus que du nombre suffisant d'unités pour patrouiller les zones les plus importantes le long de la frontière. Enfin, la MONUC doit recruter davantage de nationaux congolais afin de l'aider à recueillir des renseignements et placer des officiers dans les camps de démobilisation afin de débriefer les combattants.

#### IV. CONCLUSION

Grâce à un processus électoral pacifique réussi au Congo, une autre étape a été franchie dans la restauration de la stabilité dans la région des Grands Lacs. Le Congo dispose, pour seulement la deuxième fois dans son histoire, d'institutions démocratiquement élues dotées des pouvoirs nécessaires pour consolider la paix et redresser ce vaste pays. Mais malgré les avancées indéniables de la transition et des élections, il s'agit toujours d'un défi impressionnant. La plupart des actuels dirigeants élus ne semblent pas prêts à s'engager véritablement pour mettre en œuvre les accords de paix signés pendant la période de transition. Il est fort possible que le processus de paix s'effiloche si la communauté internationale mettrait fin trop précipitamment à ses garanties et à son engagement au Congo.

<sup>42</sup> Entretien téléphonique de Crisis Group avec un responsable gouvernemental rwandais, novembre 2006. Les quatre plus hauts gradés sont : le général Sylvestre Mudacumura, le colonel Rumuli Michel, le colonel Kanyandekwe et le colonel Mugaragu.

<sup>43</sup> La Commission mixte tripartite est née d'une idée proposée par les États-Unis et fut créée en octobre 2004 par le Congo, l'Ouganda et le Rwanda. Établie à Kisangani, elle est devenue la « Commission mixte tripartite plus un » lorsque que le Burundi en est devenu membre. Elle traite des questions sécuritaires transfrontalières, en particulier celles des groupes armés étrangers.

<sup>44</sup> Pour une présentation détaillée de la LRA, voir le Briefing Afrique de Crisis Group N°41, *Peace in Northern Uganda ?*, 13 septembre 2006.

<sup>45</sup> « L'infiltration des soldats ougandais en Ituri confirmée », Radio Okapi, 15 novembre 2006.

<sup>46</sup> Certains affirment que si de nombreux rwandais, hutus ou tutsis, n'appuient pas l'opposition armée de Nkunda, ils partagent ses inquiétudes quant à la sécurité et au besoin d'une réconciliation. Mais si ces questions étaient examinées sérieusement et si Nkunda refusait de désarmer, il pourrait bien perdre une bonne partie du soutien tacite qu'il reçoit dans sa communauté.

<sup>47</sup> Entretien téléphonique de Crisis Group avec un officier de la MONUC, novembre 2006.

Il est essentiel pour la stabilité des Grands Lacs et pour la durabilité du processus de paix congolais que la communauté internationale maintienne un engagement collectif fort au Congo. La réforme du secteur de la sécurité, la restauration de l'autorité de l'État, la consolidation des institutions démocratiques et la mise en œuvre de la décentralisation sont quatre éléments essentiels pour lesquels l'implication de la communauté internationale est indispensable. Il est donc nécessaire dans les prochaines semaines de renouveler le mandat politique de la MONUC et de mettre en place un forum politique international pour succéder au CIAT.

**Nairobi/Bruxelles, le 9 janvier 2007**